



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 103564

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les vives inquiétudes du monde des ciné-clubs devant la possible promulgation d'un décret, entre les deux tours de l'élection présidentielle, visant à déréglementer les projections cinématographiques non commerciales. En effet, celles-ci répondent actuellement à une logique de mutualisation et de solidarité entre les ciné-clubs au sein des fédérations de ciné-clubs. Or il serait question de supprimer toute référence fédérale, pourtant de nature à garantir des valeurs. Au-delà des films visionnés, le ciné-club est et doit demeurer un lieu de lecture du monde et de diffusion de la culture. Perdre ce cadre reviendrait à nier cet esprit. En outre, le délai pour la projection de films serait étendu de 6 à 24 mois. Pour un ciné-club, comme celui de Béziers, fort de 400 membres environ, renoncer à ce cadre et allonger pareillement le temps entre la sortie du film et sa diffusion est inacceptable. Il faut défendre, sur le terrain, les ciné-clubs, plutôt que de porter atteinte à leur rayonnement. Il convient de renoncer à cette possible ordonnance. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103564

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2017](#), page 2517

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)